



Aucune avancée sur l'indemnitaire ! La CGT IP exige des gestes forts de la DGAP

A la DGAP, de l'argent il y en a mais pas pour les personnels des SPIP.

Alors que par exemple l'IFO des personnels du corps de commandement va être revalorisée de manière plus importante que prévue, que les versements, rétroactifs au 1^{er} janvier 2026, seront effectués sur la paie d'octobre, ce dont nous nous réjouissons pour les collègues, alors que la prime de surpopulation dont les agent.e.s des SPIP sont exclu.e.s est réévaluée, rien ne bouge pour les personnels des SPIP. Cette administration, qui disait marcher sur deux jambes, boîte décidément de plus en plus lorsqu'il s'agit des personnels travaillant en SPIP.

Rattrapage de PSS, revalorisation d'IFSE, réforme des DPIP au 1er janvier, exclusion de la prime de surpopulation, la CGT IP exige une politique salariale à la hauteur pour les agent.e.s des SPIP ! Faut-il un nouveau mouvement de colère pour enfin se faire entendre et réclamer notre dû ? Car oui, il s'agit bien d'une dette envers les personnels des SPIP. Déjà que les agent.es du service public perdent en pouvoir d'achat à cause du gel du point d'indice depuis 3 ans et ce alors que l'inflation n'a jamais été aussi forte, l'administration ne fait rien pour protéger le pouvoir d'achat des agent.es.



La prime de sujétions spéciales :

Où en sont les rattrapages dus au titre des années 2021, 2022 ou 2023 ? Où en sont les engagements à verser les sommes dues au titre de 2023 au premier semestre 2026 ? Réponse : **au point mort !** Malgré les relances régulières et les nombreuses communications de la CGT IP sur ce sujet, la DGAP affirmait en mai que cela se ferait finalement cet été. Et lorsque la CGT IP revient encore et encore vers la DGAP en cette fin juin concernant les situations de 2024 non encore régularisées, la DGAP renvoie à nouveau maintenant sur les DISP malgré les engagements pris en CSA SPIP.



Inentendable et inacceptable !

Pour la CGT IP, il est plus que temps que la DGAP mette ces rattrapages en priorité absolue.



Revalorisation quadriennale de l'IFSE CPIP : 1600 euros !

La dernière revalorisation de l'IFSE des CPIP, obtenue par la CGT IP, a été mise en œuvre au 1^{er} septembre 2022 avec une augmentation historique du même montant que le CTI (Complément de Traitement Indiciaire) versée aux travailleurs sociaux, soit une **augmentation de 200 euros nets par mois.**

Les textes ministériels prévoient une revalorisation de 400 euros annuels. La CGT IP lors de la présentation du budget en mai puis [en audience avec le DGAP](#) a demandé quand ouvriraient les discussions et sur quelles bases ? Silence radio ici encore de la DGAP qui n'a rien budgété malgré

des rappels réguliers. **Le calcul est simple : c'est 1600 euros minimum au 1er septembre 2026 ou 2000 euros au 1er janvier 2027 !** La CGT IP n'acceptera ni faux report ni revalorisation au rabais.



Inentendable et inacceptable également !



Urgence personnel administratif en SPIP :

Nul besoin de rappeler que les personnels administratifs, les adjoint.es principalement (19 ans sans évolution indiciaire) mais aussi les secrétaires n'ont que peu d'évolution au niveau indiciaire puisque de plus en plus d'échelons de leur grille sont à peine au niveau du SMIC. Le gouvernement s'enferme encore dans une impasse de paupérisation généralisée de sa filière administrative.

Les mêmes personnels administratifs en SPIP se voient toujours appliquer une minoration de leur IFSE par rapport à leurs collègues en tribunaux ou à la PJJ... Depuis 2018 la CGT IP était la seule à dénoncer cette injustice ([Personnels Administratifs dans les SPIP : Application injuste du RIFSEEP et manque de reconnaissance. – CGT insertion probation](#)). **La CGT IP exige que la DGAP pousse le Secrétariat Général du Ministère de la Justice à mettre définitivement fin à cette injustice qui n'a d'autre conséquence que de dévaloriser nos collègues administratifs et les pousser à quitter l'AP. Stop au nivellement par le bas !**

Ce n'est d'ailleurs pas le plan de requalification de C en B, discuté au ministère, qui apportera un sentiment de considération aux adjoint.e.s administratif.ive.s en SPIP puisque ce sont, pour l'heure, **encore une fois les grand.e.s oublié.e.s de ce plan. Là aussi la DAP doit revoir sa copie.**

Pour la CGT IP, les personnels des SPIP, déjà victimes de l'absence de recrutements, du sous-effectif, d'orientations sécuritaires contraires à leurs missions, **n'accepteront pas d'être les grands oubliés des budgets de la DGAP y compris sur les primes.**

La CGT IP exige des mesures indemnitaires significatives et immédiates de la DGAP envers les personnels des SPIP tant pour le rattrapage des sommes dues au titre de la PSS que pour ce qui concerne la revalorisation de l'IFSE pour les CPIP et pour les personnels administratif.ve.s en SPIP !

Si ce n'était pas le cas, la rentrée s'annoncera socialement aussi chaude que la canicule qui touche notre pays et qui a des effets terribles pour les personnes détenues comme pour les personnels.

La CGT IP exige de la DGAP une ouverture rapide des discussions sans quoi la CGT IP appellera les services à la mobilisation massive dès septembre !

Nous ne lâcherons rien !

Soyons combatif.ve.s et soyons solidaires !